

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23034</b>
---	--	----------------------------

### SEANCE du : 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 mars 2023.

#### ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN de 18h30 à 18h42 et de 18h45 à 21h30
Philippe BARON à partir de 18h43	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Philippe ROBIN à partir de 18h50
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTÉIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAULTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

#### POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Bérandère BAZANTAY à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
Philippe BARON jusqu'à 18h43	Nathalie MOREAU jusqu'à 18h43	Philippe ROBIN jusqu'à 18h50

**Secrétaire de séance :** Véronique VILLEMONTÉIX, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques  
 Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



### Proposition de nouveaux tarifs pour l'école de Golf

Un travail de développement des activités golfiques a débuté cette année en partenariat avec la FFGolf. Suite à la première réunion, il est apparu judicieux d'adapter notre offre au niveau de l'accès à ce parcours et de créer une nouvelle formule de cours.

En parallèle, suite à l'acquisition d'un nouvel outil informatique de développement des cours et d'animations, il convient de fixer des nouveaux tarifs pour son utilisation.

#### Parcours d'apprentissage et école du golf

##### Tarifs proposés :

Trackman	
1 heure d'enseignement (max. 2 pers.)	50,00 €
30 minutes d'enseignement (max. 2 pers.)	30,00 €
« Pass Go for Golf » 4 x 1h collectif + 4 seaux	59,00 €
Formule 5 x 30 min + 1h parcours	140,00 €
1 heure collective (3 à 6 pers.) prix/pers.	15,00 €
Formule coaching 20h de cours	600,00 €
Soirée Trackman entreprise (10 personnes)	200,00 €
Soirée événementielle/personne (ex : tournoi virtuel, concours de drive)	10,00 €
Location extérieure à la journée	500,00 €

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230323-DG\_DEL\_2023\_034-DE  
 Date de télétransmission : 23/03/2023  
 Date de réception préfecture : 23/03/2023

Utilisation libre pour 1h et 1 personne/pers.	25,00 €	5 € de réduction si adhérent à l'association
Utilisation libre pour 1h et 2 à 3 personne/pers.	20,00 €	
Utilisation libre pour 1h pour 4 personnes/pers.	15,00 €	

Formule coaching 10h de cours (joueurs confirmés)	345,00 € (3 x 115€) OU (6 x 57.5 €)
---	---

Formule découverte tout compris pendant 6 mois, jusqu'à validation de la carte verte : accès au parcours d'apprentissage, 10 heures de cours individuel, accès aux cours collectifs, 6 seaux de balles de crédits, prêt du matériel, balles de parcours, licence FFGolf et carte verte	294,00 € (6 x 49 €)
--	---------------------

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** ces tarifs
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX



Le Maire,

  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230323-DG\_DEL\_2023\_034-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023